

Date de la Convocation : 20/01/2016

**Objet : Délibération n° 16 01 02 : AVENANT N° 1 AVEC CONTENUR - MARCHÉ FOURNITURE COLLECTE**

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. SAISSET Guy-Joël (AURIBAIL) - DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) -- BRIOL Patrick (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - ASQUIE Jacques (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) – CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) - DEMANGE Serge (LE VERNET) - LOUPIAS Franck (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - BEZIAT Denis (VENERQUE) –, BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, POURRINET Jacques, - CAILLAT Pierre-Yves (CC Vallée de l'Ariège) - BAYONI Pascal, ROUANNE Jean-Claude - MUNOZ Floréal, TISSEIRE Bernard (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. MARQUIE Serge (AURIBAIL) représenté par M. SAISSET Guy-Joël - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) représenté par LOUPIAS Franck – ESTANG Nadia (CCLAG) représentée par BEZIAT Denis - PERRACHE Sabine (CCLAG) représenté par M. MUNOZ Floréal.

Excusés: MM. - RIVELLA Alain, MAGGILOLO Serge (CCVA) - CHENIN Jean DIDIER Claude (CCVA) – SIRABELLA Roger (CCVA) - ESTANG Nadia (CCLAG)

Secrétaire de séance : M. BLANC Jean-Claude

Monsieur le Président rappelle que le marché de fournitures collecte a été signé le 04/12/2015.

Concernant le lot 1 conclu avec Conteneur, le marché ne prévoyait que la fourniture de bacs cadenassés pour le volume 660 L, or il s'avère que certains professionnels demandent des bacs cadenassés de litrage différent.

Il a été demandé un tarif au titulaire du marché pour des serrures automatiques pour bacs de 340 L, 240 L et 120 L :

- Pour bacs de 120 L : 24 € HT,
- Pour bacs de 240L : 24 € HT,
- Pour bac de 340 L : 24 € HT.

Un avenant doit être signé avec la société Conteneur, cet avenant ne modifie pas le montant annuel maximal du marché concernant le lot 1.

Le Président demande au Comité Syndical de se prononcer.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité des présents, la proposition du Président et le mandat pour signer l'avenant n° 1 avec la Sté Conteneur ainsi que tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour  
mois et an que dessus

Le Président

Michel ZDAN